

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0035206

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : <u>1224</u>	Société : <u>R.A.M</u>	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : <u>HOUHACHE AHMED</u>		
Date de naissance : <u>27-06-48</u>		
Adresse : <u>60 - RUE IBNOU HALAKA RES KENZA</u>		
Bourgogne - CASABLANCA -		
Tél. : <u>06.66.80.12.25</u>	Total des frais engagés :	<u>540,90</u> Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDFP N° : A-A-215 / 2019

Docteur Raja EDDAHAR
Médecine Générale - D.U. Diabétologie
D.U. Echographie Générale
91, Rue 17 Hay Mokhtar Soussi-Mabrouka
Casablanca Tél: 05 22 38 01 30

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/11/2022

Nom et prénom du malade : ABADAN TOURE

Age:
 Enfant

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Diabète ID + hypertension artérielle

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 21/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 NOV 2022	c		150,00 Dhs cent cinquante dix dinars	Docteur Raja EDDAHAR Médecine Générale - Dr. Diabétologie D.U. Echographie Générale 1, Rue 17 Hay Mokhtar Soubi-Mabrouka Casablanca - Tél: 05 22 39 01 50

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES JEUX Dr. BOUJAD NADIA 34, Rue Ibnou Jeil - Bourgogne Tél: 0522 20 90 44 - Casablanca	21/11/22	370,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

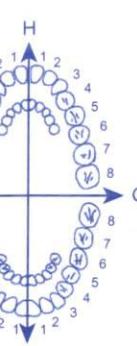
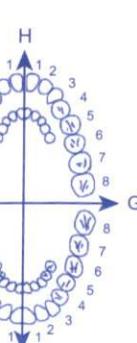
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Raja EDDAHAR

MEDECINE GENERALE

Diabétologie

D . U. Echographie Générale

91. Rue 17. Hay Mokhtar Soussi

Mabrouka - Casablanca

Tél. : 05.22.38.01.50

INP : 091045849



الدكتورة رجاء الظاهر

الطب العام

أمراض السكر

الإكوجرافيا العامة

زنقة 17 حي المختار السوسي 91

دار البيضاء مبروكة

الهاتف : 05.22.38.01.50

Casablanca , le

21 NOV. 2022

LOT : 20085

PER : 04/23

PPV : 82,00 DH

Mr ABADAN Tonic ex ADONTE

82,00 - Vocal 200mg (6x10)

0 - 20 (apres midi)

79,50 - Nervital gr 1cp/50

Calcium - Vita
LOT: 092388
PER: 08/2024
PPC: 79,50DH

132,90 - Gobline 20ml 1fl/1ml

LOT 221504
EXP 06 2024
PPV 132.90 DH

76,50 - Nalgeze gr 2ml/50ml

25
56 gélules

LOT 212509
EXP 10 2024
PPV 76.50

PHARMACIE DES ENFANTS
Dr. BOUJIDA Nadia
34, Rue Ibnou Jahir - Bourgogne
Tél.: 0522 20 90 44 - Casablanca

Docteur Raja EDDAHAR
Medecine générale D.U Diabétologie
D.U Echographie Générale
91, Rue 17 Hay Mokhtar Soussi - Casablanca
Casablanca - Tél: 05 22 38 01 50

370,90